

Annex IV

Confidential *EX PARTE* only available to the Ngaïssona Defence and the Registry

Registry's Transmission of the Declarations made by Defence Witnesses D30-4551, D30-4514, D30-4953, D30-4957, D30-4777 and D30-4680 pursuant to Rule 68(2)(b) of the Rules of Procedure and Evidence

[ICC] CONFIDENTIAL

**ATTESTATION DE LA PERSONNE AYANT FOURNI UN TÉMOIGNAGE
PRÉALABLEMENT ENREGISTRÉ COMME PRÉVU À LA RÈGLE 68-2-b-iii
DU RÈGLEMENT DE PROCÉDURE ET DE PREUVE**

Je soussigné, [REDACTED]

Né le [REDACTED]

à [REDACTED]

Carte d'identité [REDACTED] délivrée le [REDACTED] et expirant le [REDACTED]

certifiée, en présence de [REDACTED]

que le contenu:

- (i) Du témoignage préalablement enregistré que j'ai fourni les :
 - (a) 16 octobre 2021, 27 octobre 2023 et 9 janvier 2024 en présence de Me [REDACTED] et [REDACTED], enregistré sous le numéro d'enregistrement de l'élément de preuve CAR-D30-0015-0001

- (b) Du matériel associé enregistré sous le ERN : CAR-D30-0015-0007

Mais, je ne me rappelle la date à laquelle je les ai relus.

est, pour autant que je le sache et m'en souviens, véridique et exact.

Je n'ai pas de modifications à apporter à mon témoignage préalablement enregistré.

J'atteste avoir reçu une copie de l'article 70 du Statut de Rome. J'ai été informé, dans une langue que je comprends, que je pouvais être poursuivi pour faux témoignage devant la Cour si le contenu du témoignage préalablement enregistré et des matériels associés n'était pas véridique.

[ICC] CONFIDENTIAL

Date : 11 janvier 2024

Lieu : Bangui, République centrafricaine

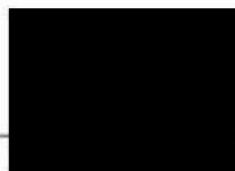
Lieu: La Haye, Pays-Bas

Signature du déclarant

Signature du fonctionnaire habilité

(en vidéoconférence)

(en vidéoconférence)



[ICC] CONFIDENTIAL

**DÉCLARATION DU FONCTIONNAIRE HABILITÉ EN VERTU DE LA
RÈGLE 68-2-b-iii DU RÈGLEMENT DE PROCÉDURE ET DE PREUVE**

Je soussignée, [REDACTED] fonctionnaire habilitée en vertu de la règle 68 du Règlement de procédure et de preuve, atteste que :

Le 11 janvier 2024 , en vidéoconférence depuis Bangui, la personne suivante s'est présentée devant moi :

[REDACTED]

Né le [REDACTED]

à [REDACTED]

Carte d'identité [REDACTED] ci-après « le témoin ».

J'atteste que le témoin a confirmé :

- Qu'il s'est vu remettre :
 - (i) Le témoignage préalablement enregistré qu'il a fourni 16 octobre 2021, 27 octobre 2023 et 9 janvier 2024 en présence de [REDACTED] [REDACTED] et [REDACTED], enregistré sous le numéro d'enregistrement de l'élément de preuve CAR-D30-0015-0001,
 - (ii) Le matériel associé enregistré sous le ERN : CAR-D30-0015-0007.
- qu'il s'est vu donner la possibilité de lire le témoignage préalablement enregistré et les matériels associés, dans une langue qu'il comprend, et qu'il a lu ledit témoignage et les matériels associés;
- Le témoin ne se souvient pas de la date à laquelle il a relu son témoignage préalablement enregistré;
- que le témoignage préalablement enregistré était le sien;

[ICC] CONFIDENTIAL

et

- que le contenu du témoignage préalablement enregistré et du matériel associé était, pour autant qu'il le sache et s'en souvienne, exact et véridique, sous réserve des modifications qu'il a apportées.

J'atteste que le témoin affirme faire l'attestation de façon volontaire, sans être indûment influencé.

J'atteste que le témoin s'est vu remettre une copie de l'article 70 du Statut de Rome et qu'il a été informé, dans une langue qu'il comprend, qu'il pouvait être poursuivi pour faux témoignage si le contenu du témoignage préalablement enregistré et des matériels associés n'était pas véridique.

Observation :

Le témoin a souhaité participé à la certification en Français, avec l'éventuel soutien d'une interprétation en Sango, si nécessaire.

Autres observations :

La certification a eu lieu en présence d'un interprète de la Cour (LSS)

Date : 11 janvier 2024

Lieu : La Haye, Pays-Bas.

Signature du fonctionnaire habilité

A black rectangular box redacting the signature of the authorized official.